



# Pôle nord-est

## Quelques nouvelles du CE

### avril 2014

Préambule de la CGT.....	2
1. Compte rendu du CCE du 2 avril .....	3
2. Plan de départs volontaire .....	3
3. Temps de travail .....	4

## CE d'avril

### PREAMBULE DE LA CGT

*Le député Stéphane Travert, rapporteur du budget de l'audiovisuel public pour 2014 s'est félicité hier dans un communiqué des résultats d'audience des antennes régionales de France 3 à l'occasion des soirées sur les municipales. Dans son rapport du 10 octobre 2013, il plaidait en faveur d'une refondation de France 3, soulignait l'immense potentiel que sont ses 24 antennes régionales, déplorait la place marginale réservée aux programmes régionaux et préconisait une inversion de la logique actuelle pour faire de France 3 une chaîne régionale à décrochages nationaux.*

*Cette prise de position nous intéresse évidemment. Mais on peut se demander pourquoi le député Travert a jugé bon de voter le budget 2014 et d'approuver le Contrat d'Objectifs et de Moyens qui organise jusqu'en 2015 le plus grand plan d'économies de l'histoire de la télévision publique. On n'attrape pas les mouches avec du vinaigre et on ne crée pas la télévision régionale à décrochage national en supprimant les postes et en amputant les budgets.*

*A ce titre et dans le cadre de la négociation en cours sur les propositions alternatives au plan de suppression de postes de la direction, l'expert Secafi désigné par le CCE a émis un ensemble de recommandations. L'une d'elles, sans toucher à la réglementation actuelle, consisterait à mettre en place des décrochages régionaux en prime time, avec des programmes courts adaptés pour ne pas décaler le démarrage des programmes nationaux et autour desquels trouverait place de la publicité régionale. Bandes annonces régionales, programmes météo ou de services, annonces d'actualité numérique régionale, etc.*

*Selon les estimations de l'expert, la simple diffusion d'écrans publicitaires en début et en fin de prime time permettrait d'afficher 25 M d'euros de recettes publicitaires supplémentaires. "Cela permettrait par ailleurs de fournir une exposition supplémentaire aux programmes du réseau, faire appel à sa capacité de production, son inventivité éditoriale." souligne l'expert. Pour mémoire, les économies en année pleine attendues de la suppression de 361 postes s'élèvent à 30 M d'euros. Cela mérite d'être réfléchi.*

1

## Compte rendu du CCE du 2 avril

Les représentants au CCE ont fait le compte rendu (*ci-joint*) de la réunion qui s'est tenue à Paris le 2 avril.

A l'ordre du jour, les problèmes de PapyRHus, les transposition, la cession de Gulli, le plan de départs volontaires.

2

## Plan de départs volontaires

La direction a apporté quelques compléments au projet initial.

Il s'agirait d'offrir une possibilité de départ avec incitation financière pour les salariés âgés de plus de 62 ans et touchés par la pénibilité. Seraient concernés les JRI, OPV, OPS. Dans le cadre du renouvellement générationnel, ces postes seraient remplacés un pour un.

Sur le Livre 1 la direction a apporté quelques améliorations sur les conditions de départ. Garanties supplémentaires sur les congés de reclassement, rachat de trimestres supplémentaires. Mais elle n'a pour l'instant apporté aucune modification au Livre 2. Aucune réponse pour l'instant aux propositions alternatives d'économies et de développement des recettes qui permettraient de préserver l'emploi.

Les élus ont demandé à reporter l'avis du CE en attendant la fin des négociations prévues toute la semaine du 7 au 11 avril.

## Temps de travail

Laurence Carpentier, secrétaire du CE, a fait la synthèse des avis négatifs des 7 CHSCT d'antenne sur les changements consécutifs à l'application des nouvelles dispositions sur le temps de travail (*ci-joint*).

Tous regrettent une application partielle et unilatérale des nouvelles règles depuis le 1er janvier, un passage des 40 à 39H source de conflits pour les journalistes, le refus de valider les heures supplémentaires, la généralisation du forfait-jour.

En jeu, la surcharge de travail, l'intensification des tâches et la démotivation des salariés.

Les nouvelles polyvalences des journalistes et l'extension des tâches sur le Web vont nécessairement accroître les charges de travail. La concomitance de ces polyvalences avec la mise en place du forfait jour entraînera un risque de fatigue supplémentaire, des horaires élastiques, un palliatif aux astreintes qui nuiront à la vie familiale et personnelle, source de stress et de déstabilisation.

La synthèse met en évidence le traitement inéquitable des journalistes selon qu'ils choisiront le décompte en heures ou le forfait-jour. Comment fonctionneront les binômes?

La direction reconnaît qu'il y avait eu des difficultés sur la mise en place du temps de travail. Dans le Pôle Nord Est, elle essaye d'accompagner les chefs de service le mieux possible. Une mission a été confiée à deux collaboratrices pour faire le tour des antennes pour former aux nouvelles règles.

Une des difficultés c'est de parvenir à ce que l'activité des journalistes soit planifiée sur une base de 39H hebdomadaire. Comment construire une journée type qui soit conforme aux activités demandées?

La direction considère que le rôle du CHSCT sera central. On inscrira dans le document unique, à la lumière des expertises, les préconisations et les pistes évoquées. Les CHSCT seront les vigies sur la façon dont les choses se mettront en place.

La DRH considère que le fait que le CE du Pôle Nord Est ait rendu son avis après les autres Pôles est plutôt une bonne chose puisque nous pourrions profiter utilement de l'expérience des autres Pôles. En bref, ce sont eux qui essuieront les plâtres...

Le CE du Pôle Nord Est a adopté **un avis négatif** sur les changements consécutifs à l'application par la direction des nouvelles dispositions sur le temps de travail (lien) par 8 voix (Cgt) contre 4 abstentions (Snj, Sud, Cgc et Fo). La Cfdt (2 voix) n'a pas pris part au vote.

Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Nancy, Reims, Strasbourg, le 7 avril 2014

### Vos élus CGT :

Laurence Carpentier (Nord Pas de Calais), Marc Chauvelot (Champagne Ardenne), Philippe Cornet (Nord Pas de Calais), Sandra Coutoux (Lorraine), Isabelle Debraye (Picardie), Gilbert Diem (Alsace), Carole Herbin (Champagne Ardenne), Annabelle Igier (Champagne Ardenne), William Maunier (Lorraine), Isabelle Petit-Felix (Bourgogne), Jean Picard (Bourgogne), Cyril Pinato (Alsace), Angélique Sergent (Lorraine), Sylvain Vargiu (Nord Pas de Calais), Isabelle Vieira (Lorraine).

**Représentant syndical** : Nicolas Libes (Strasbourg)

**Prochain RDV le 23 avril 2014 à Nancy**

Vos élus **cgt** se tiennent à votre disposition

# Compte rendu du CCE du 2 avril à Paris

## Situation générale

A peine connue la confirmation d'Aurélié Filippetti en tant que ministre de tutelle de France télévisions, M. Pflimlin a demandé une suspension de séance. Était-il pressé de féliciter sa patronne et de l'assurer d'une exécution sans faille de sa feuille de route? Peu de chances en effet de voir évoluer un COM qui programme jusqu'en 2015 la poursuite du plus grand plan d'économies de l'histoire de la télévision publique.

Les vœux pieux du PDG sur un élargissement de la redevance aux nouveaux modes de réception de la télévision ont-ils une chance d'être entendus par une ministre qui considère que France télévisions n'a pas besoin de moyens supplémentaires, qui s'est toujours opposée au retour de la publicité après 20H et qui assume sans sourciller la baisse de 20% des budgets de son ministère?

La situation est d'autant plus compliquée que la publicité rentre difficilement avec des perspectives de plus en plus à court terme. Et ce n'est pas la publicité sur Internet (15 M espérés en 2015) qui confortera le chiffre d'affaires.

Dans le même temps l'arrivée de Netflix en Europe cet automne avec une offre de programmes en VOD pas chère, des capacités de production et de distribution qui lui permettent de contourner les chaînes, va bouleverser le marché des droits. Son installation au Luxembourg lui permettra de surcroît d'échapper à toutes les obligations auxquelles les chaînes nationales sont astreintes.

Un long débat s'ensuit sur la phase de transposition et d'harmonisation qui perturbe toujours les salariés de l'entreprise ainsi que sur la mise en œuvre chaotique de la quasi totalité des outils de convergence liés à l'entreprise unique. A commencer par PapyRHus, le logiciel de paye qui provoque une légitime exaspération tant des utilisateurs que des personnels permanents ou précaires. La direction reconnaît des erreurs, parle de difficultés de paramétrage et jure ses grands dieux qu'elle mettra tout en œuvre pour limiter la casse... M. Pflimlin s'est engagé solennellement à ce que tous les salariés aient une réponse motivée.

Ont aussi été évoqués le bug de nos sites web sur le premier tour des élections municipales qui aurait, selon la direction, touché la totalité des opérateurs (l'AFP, France Bleu et les sites de la PQR) ainsi que le déséquilibre évident des temps de parole en faveur de l'extrême droite pendant la campagne électorale.

Concernant les régions, M. Pflimlin a évoqué les travaux de la commission Brucy dont les conclusions seront connues avant l'été. S'il considère que les contenus éditoriaux devraient être différents d'une région à l'autre, il admet qu'une autonomisation des grilles pourrait conduire à l'attribution de nouveaux canaux. Il évoque les canaux des chaînes locales privées dont beaucoup sont dans des situations difficiles. Pour des partenariats publics-privés?

## Cession des parts de Gulli

Martin Ajdari rappelle le contexte. La chaîne Gulli est née de la volonté de Marc Tessier de doter le bouquet public d'une chaîne enfance. Initialement comprise dans le grand projet TNT retoqué par MM. Raffarin et Aillagon, Gulli a été créée en 2005 par Lagardère et France télévisions (34%), son équilibre économique a été atteint en 2012.

France télévisions n'ayant pu grimper dans le capital de Gulli, la décision de céder la participation a été prise. Dans le même temps France 4 a été transformée en chaîne enfance à compter du 31 mars dernier.

Cette cession est une opération blanche dans laquelle France télévisions ne perd pas d'argent et peut même espérer en récolter un peu. 19,1 M€ à la cession, une quote-part de la trésorerie et un rab de 1,6 M€ par an pendant trois ans si les progrès de France 4 ne font pas d'ombre à Gulli. Dans le même temps France 4 est prié de ne pas faire de pub en journée.

Au total une transaction dans un moment peu propice. M. Ajdari admet que Gulli était plutôt valorisé à hauteur de 100 M€ il y a trois ans alors qu'elle ne l'est plus qu'à 75 M€ aujourd'hui.

## Désignation de l'expert pour les comptes et constitution des commissions

Le Cabinet Secafi est désigné pour expertiser les comptes de l'entreprise.

Les commissions obligatoires du CCE ainsi que la commission outremer ont été constituées. Les commissions facultatives seront constituées lors de la prochaine séance.

## Présentation du projet Horizon 2015

Michel Kops, patron des Outremer 1ère, est venu présenter le projet stratégique "Horizon 2015" pour les outremer. L'ambition repose sur trois piliers:

- 1- être un média généraliste de proximité fonctionnant en réseau
- 2- favoriser la convergence dynamique des médias dans le respect des identités
- 3- tenir compte de la contrainte économique

M.Kops est un orateur convaincu lorsqu'il décrit la férocité de la concurrence privée, adossée à de puissants groupes monopolistiques intervenant dans une multitude de secteurs dans chacun des territoires. L'enjeu pour le service public est donc de passer d'une "utilité sociale" à une "indispensabilité sociale" (sic).

Sauf que la belle ambition butte sur l'absence de moyens identifiés et sur la réalité du plan de suppression de 54 postes dans les Outremer...

La commission Outremer se réunira le 11 avril pour un approfondissement sur tous ces sujets.

---

## **Plan de départs volontaires**

### L'AITV et le sous titrage info

La direction justifie sa décision d'externaliser l'AITV par le désengagement du ministère des affaires étrangères qui finance l'AITV par le biais de CFI. Elle prétexte aussi de la réorientation politique de la mission et du changement du paysage télévisuel.

A propos du sous titrage info de France 2, les élus ont dénoncé une politique délibérée de la direction pour disqualifier l'outil interne.

Concernant ces secteurs, la DIRECCTE de Paris a demandé à la direction, si elle maintient son projet, de prévoir un plan de reclassement spécifique.

### Poursuite des négociations

Les élus ont approuvé la décision des organisations syndicales de poursuivre les négociations la semaine du 7 au 11 avril. Le cabinet d'expert a remis un ensemble détaillé de propositions alternatives. Compte tenu de la complexité de l'opération il recommande le séquençage de la consultation.

Pour l'instant, il faut bien déplorer que la direction n'a pas vraiment fait évoluer son projet initial. Elle a principalement pris en compte les recommandations formulées par la DIRECCTE de Paris dans un courrier du 17 mars et qui concernent les modalités d'accompagnement des départs. Mais aucune réponse pour l'instant aux propositions alternatives d'économies et de développement des recettes.

---

## **Information sur le Kiosque RH**

Il s'agit d'un nouvel outil de dématérialisation destiné à la gestion du temps de travail, des temps de présence et d'absence, des congés, etc. Il permettra de tenir à jour les compteurs HS, les récupérations. Certains déclaratifs comme la demande de congé ou le relevé individuel d'activité seront dématérialisés.

Cette application est connectée à Omega et Toutatis qui permettent une première saisie du temps de travail.

Le compte épargne temps pourra aussi être alimenté.

Le chef de service peut déléguer sa responsabilité pour la validation. C'est une couche technique qui vient s'ajouter à des couches existantes, elle concernera les permanents et les occasionnels.

Pour les élus ce projet n'a rien d'anodin, il peut avoir des conséquences considérables sur l'activité des assistantes administratives. A propos des auto déclaratifs, la direction cafouille. Elle s'avère incapable de préciser quelles seront les "bornes" permettant d'encadrer le temps de travail quotidien et hebdomadaire.

---

## **1% logement 2012**

Les élus s'abstiennent sur le 1% logement 2012 à l'exception des élus de la Cgc qui votent contre en raison du rôle joué par l'assistante sociale dans l'attribution des logements...

---

## **Information sur le KaSat**

Les élus ont voté à l'unanimité une motion désignant le cabinet Secafi pour une expertise sur l'introduction de la nouvelle technologie KaSat.

La direction a eu beau prétendre que tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, elle doit bien reconnaître que le déploiement de cet outil est en cours en Nord Pas de Calais, en Auvergne et peut-être au Siège, sans que les conséquences sur l'emploi, les conditions de travail et de sécurité, la qualité du service n'aient fait l'objet d'une étude préalable.

---



## **Synthèse des 7 CHSCT France télévisions pôle Nord-est sur les changements consécutifs au déploiement des dispositions relatives au temps de travail de l'accord collectif d'entreprise FTV du 28 mai 2013 et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs de FTV pôle Nord-est (Forfait jours et décompte horaire)**

Les élus des CHSCT regrettent l'application partielle, depuis le 1er janvier 2014 de l'accord collectif du 28 mai 2013, alors qu'ils n'ont pas encore rendu leur avis sur l'organisation du temps de travail. Ils constatent aussi que depuis le 1er janvier, le passage des journalistes au décompte horaire (passage de 40 heures à 39 heures), a fait émerger des conflits entre la direction et les salariés concernant la reconnaissance des heures supplémentaires.

### **Légitimité du forfait jours dans le pôle NE**

Les élus des CHSCT, s'il n'est pas de leur compétence de se prononcer sur la légalité du forfait jour, soulignent cependant que l'organisation du temps de travail en forfait jour ne semble pas légitime au regard de la Loi (article L.3121- 43 du code du travail).

Au vu de différents avis convergents, remarques des experts mandatés par les CHSCT, remarques des DP à l'occasion des dernières réunions, réserves des organisations syndicales émises à l'occasion de la signature de l'accord du 28 mai 2013), l'autonomie des journalistes du pôle NE dans leur emploi du temps n'est pas suffisante pour relever d'une organisation du temps de travail en forfait jours tel que le prévoit le Code du travail (article L.3121-42)

Cette éligibilité plus que contestable au forfait jours sera source de conflits permanents entre les journalistes et leur hiérarchie. Il est à craindre que cette disposition accroisse encore les risques psycho-sociaux.

### **Dégradation des conditions de travail**

La mise en place de la nouvelle organisation semble n'avoir que pour seul objectif de supprimer les temps de repos récupérateur que pourrait engendrer de nouvelles charges de travail.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, à l'occasion du passage de 40 à 39h les journalistes ont conservé le même volume d'activité tout en perdant 5 jours de RTT. A cela s'ajoute un refus quasi systématique de paiement ou de récupération des heures supplémentaires. Les conditions de travail s'en trouvent fort dégradées. La surcharge de travail occasionnelle ne donne plus droit à des temps de récupération. Les journalistes s'en trouvent plus fatigués. Enfin cette nouvelle organisation, perçue comme injuste, est source de conflits et de démotivation.

Au vu de ce qui s'applique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la mise en place du forfait jours, si elle répond au même objectif (supprimer les repos compensateurs tout en accroissant la charge de travail), serait pathogène pour les salariés. L'accord ne

prévoit pas assez de garanties pour empêcher les dérives. (Amplitude horaire, intensification des horaires non compensés etc.)

### **Le forfait jours permet trop de flexibilité horaire : vers un glissement des tâches techniques vers les journalistes et une charge de travail qui s'intensifie**

Les horaires quotidiens ne sont plus définis. Le forfait jours permet d'augmenter les amplitudes horaires et la charge horaire sans visibilité et sans compensation.

Parallèlement, de nouvelles tâches techniques et éditoriales sont prévues notamment grâce à la mise en œuvre de nouveaux outils numériques.

- Tout d'abord la direction affiche clairement sa volonté de développer une déclinaison supplémentaire de l'info vers des supports Internet (Site France 3 Facebook, Twitter, etc). A effectif constant, voire moindre, les journalistes verront donc croître leur charge de travail. L'attribution d'Iphone à chaque journaliste est la première pierre : animation des réseaux sociaux depuis le lieu de reportage, envoi de photos, de commentaires etc.

- Au DSNG, outil d'envoi d'images gérés par des techniciens, se substituent les moyens d'envoi 3/4G et VRC (KaSat) comme en Nord Pas de Calais et la Picardie. Ces nouveaux outils sont mis en œuvre par les journalistes. Une charge de travail inconnue jusqu'alors.

- De nouveaux logiciels permettront aux journalistes d'effectuer eux mêmes des recherches documentaires, (tâche aujourd'hui confiée à des documentalistes), de l'infographie avec le logiciel Prisme (tâche aujourd'hui confiée à des infographistes), du renseignement RH avec le logiciel Kiosque RH, telles que la gestion des congés, des demandes de formation (tâches aujourd'hui confiées à des secrétaires administratives), etc.

- Le nouvel accord collectif prévoit la négociation de nouvelles polyvalences. Au travers du projet de PDV, la direction a affiché clairement sa volonté de confier aux journalistes des tâches de montage au détriment des monteurs. Sachant que les journalistes sont mieux rémunérés que les monteurs, l'avantage économique d'une telle disposition ne rencontre de l'intérêt que si les montages sont intégrés dans la journée de travail des journalistes.

La concomitance des nouvelles dispositions de forfait jours et la mise en place progressive de nouvelles polyvalences font craindre un effet d'aubaine qui consisterait grâce à une amplitude horaire possiblement augmentée et moins bordée à intensifier la charge de travail (12h max/jour) et l'amplitude horaire des journalistes aux limites élargies (jusqu'à 13h maximum). Et cela sans aucune compensation. Il existe donc un grand risque de fatigue supplémentaire générateur de RPS.



## **Deux modes d'organisation différents, des journalistes à deux vitesses, source d'iniquité ?**

La juxtaposition de deux modes d'organisation du temps de travail au sein d'un même service paraît difficile à gérer et source de sentiments d'iniquité. Les tâches confiées aux journalistes au forfait jours ou au décompte horaire seront-elles les mêmes ? La charge de travail sera-t-elle identique ? Les avantages liés à l'une ou l'autre des organisations seront-ils ressentis comme équitables ? Les salariés n'auront de cesse de se comparer et cela sera source de ressentiments d'autant que les règles de réversibilité ne sont pas les mêmes pour les 2 organisations.

Et en termes d'organisation, comment cohabiteront les binômes s'ils sont soumis à des régimes différents ? Auront-ils les mêmes intérêts, les mêmes stratégies pour organiser leur journée ? Qui tranchera ?

Le sentiment d'iniquité engendre du ressentiment, du désinvestissement, c'est un facteur de RPS.

## **Horaires élastiques déstabilisants pour l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, vie de famille**

Le forfait jours accentuera l'imprévisibilité des horaires qui seront le plus souvent subis plutôt que choisis. Cela est un facteur qui défavorise l'organisation d'activités régulières dans la vie privée et surtout déstructurant pour la vie de famille. Les parents de jeunes enfants notamment pourraient trouver dans le forfait jours une source de stress et de déstabilisation pour eux-mêmes et leur famille.

L'élasticité des horaires sera-t-elle auto-contrôlée par les salariés eux-mêmes ou dictée à la discrétion du rédacteur en chef ?

## **Le forfait jours palliatif aux astreintes ?**

Il a été dit que les dispositions concernant l'astreinte prévue par l'accord ne seraient pas effectives faute de financement. Il est à redouter qu'en l'absence de personnes dument planifiées, le travail en dehors des horaires classiques sera plus facilement confié aux personnes au forfait jours dont les horaires ne sont pas strictement définis. Une augmentation de la charge de travail occasionnelle qui contribuera à la surcharge de travail générale.

## **Conclusion**

Les élus des CHSCT, confortés par les rapports d'expertise, considèrent que cette nouvelle organisation du travail prévue par la direction aura des conséquences négatives sur la santé et les conditions de travail des salariés concernés. Ils estiment que le projet industriel de FTV n'explique pas le recours à ces nouvelles formes d'organisation du travail, qui ne visent qu'à permettre de nouvelles économies.

Les élus CHSCT soulignent que ces nouvelles dispositions détruisent les collectifs de travail et vont à l'encontre des intérêts de l'entreprise et de la santé des salariés.

Les élus rappellent que la responsabilité pénale de l'employeur peut être mise en cause en cas de défaillance à son obligation de sécurité et de résultat.

*(Art 4121-1 : l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer et protéger la santé physique et mentale des travailleurs)*

Ils rappellent également l'obligation d'évaluer les risques (art L4121-2).

Les élus demandent, donc, à la direction de trouver des solutions alternatives pour réaliser des économies. Les rapports d'expertise EMERGENCE et SECAFI ouvrent quelques pistes d'amélioration et conseillent une remise à plat des organisations du travail. Recréer un vrai collectif de travail, redonner du plaisir au travail, de l'envie, de la motivation au travers d'un projet partagé. Ce sont des clés qui devraient permettre d'améliorer significativement la productivité, un projet rencontrant les intérêts de l'entreprise et l'épanouissement des salariés.

Lille, le 4 avril 2014



## AVIS NEGATIF

*sur les changements consécutifs au déploiement des dispositions relatives au temps de travail de l'accord d'entreprise France Télévisions du 28 mai 2013 et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs des antennes du Pôle Nord-est.*

Les Elus du CE FTV Pôle NE,

- ayant pris connaissance des l'expertises des cabinets EMERGENCES et SECAFI sur les conséquences prévisibles sur les conditions de travail des personnels de la mise en place de la nouvelle organisation du travail découlant de l'accord collectif du 28 mai 2013,
- ayant entendu la synthèse des sept avis négatifs des CHS CT du Pôle,
- ayant pris note des réponses très évasives de la Direction du pôle NE à leurs questions précises sur l'application de cette nouvelle organisation du travail au quotidien,

donnent un **avis négatif** sur les changements consécutifs au déploiement des dispositions relatives au temps de travail de l'accord d'entreprise France Télévisions du 28 mai 2013 et ses conséquences sur les conditions de travail des collaborateurs des antennes du Pôle Nord-est.

*Avis négatif : 2 élus ne prennent pas aux votes, 5 absentions, 8 voix pour.*

*Pôle Nord-est, le 4 avril 2014.*